



LA PLACE ET LE RÔLE DES MÉTROPOLIS FRANÇAISES DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

CONFÉRENCE & TABLE RONDE
LE 22 MARS 2022, 14H00-16H30

Synthèse des échanges

La Métropole de Lyon a organisé le 22 mars 2022 un séminaire-débat intitulé "La place et le rôle des métropoles françaises dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de cohésion", au cours duquel a été présentée l'étude internationale d'ESPON "METRO - Le rôle et les perspectives d'avenir de la politique de cohésion dans la planification des aires métropolitaines et des villes" et en particulier l'impact de la politique de cohésion de l'Union européenne sur le développement de l'aire métropolitaine de Lyon.. L'évènement animé par Christophe MOREUX de l'AFCCRE, a permis de réunir une trentaine de participants des métropoles françaises (Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, La Rochelle, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Plaine Commune, Reims, Rouen, Strasbourg, Tours, Saint-Etienne.)

Dans la partie introductive, Madame Hélène Dromain, Vice-Présidente déléguée à la Coopération européenne et internationale et Tourisme de la Métropole de Lyon, a souligné l'importance des résultats du projet METRO pour faire reconnaître le rôle et l'expérience de la Métropole dans la gestion des fonds européens.

La première partie de l'évènement a été consacrée aux résultats de l'étude. Piera Petruzzi, d'EPSON EGTC, expert principal du projet, a décrit les activités du programme ESPON et du projet ESPON METRO dans le domaine de la politique territoriale de cohésion de l'UE. Christophe Demazière, chercheur du projet ESPON METRO pour l'étude de cas de Lyon, a présenté les spécificités lyonnaises au regard des 8 autres aires métropolitaines étudiées. Il a caractérisé l'action et les résultats de la Métropole de Lyon dans le contexte de l'architecture institutionnelle de la politique de cohésion de l'UE, et a présenté trois recommandations :

- Unir les forces - S'associer aux autres métropoles françaises pour plaider au niveau régional, national et européen que les métropoles sont des institutions très efficaces pour la mise en œuvre de la Politique de Cohésion de l'union européenne. Continuer à collaborer avec d'autres autorités métropolitaines en Europe
- Prioriser - Identifier les priorités thématiques et les actions pour lesquelles le niveau métropolitain génère un plus grand impact et revendiquer un rôle en conséquence
- Collaborer - Établir une collaboration proactive avec toutes les autorités locales de l'aire métropolitaine, les acteurs économiques et sociaux ainsi qu'avec les gouvernements nationaux et régionaux, garantissant ainsi la co-définition de projets ayant une véritable dimension métropolitaine.

Odile Huiban, responsable du Service Affaires Européennes à la métropole de Lyon, a présenté les spécificités de la collectivité (statut unique en France, compétences élargies à celles des départements français, gouvernance avec une élection au suffrage universel direct) et a ensuite dressé un bilan de la programmation 2014-2020 à Lyon. Au titre de sa compétence insertion, la Métropole a pu mobiliser une subvention globale FSE pour mener des actions articulant inclusion et développement économique. Cela a représenté 36M€ sur 14-20. Par ailleurs, si l'enveloppe FEDER accordée à l'ITI était modeste (8M€), elle a permis de développer des actions nouvelles dans le domaine de l'inclusion par le numérique.

Par la suite, plusieurs métropoles françaises ont témoigné sur la programmation 2014-2020 de la politique de cohésion sur leur territoire.

L'Eurométropole de Strasbourg a mis en place, avec le soutien de la Commission européenne, un ITI dès 2014, financé par du FEDER (8M€) et du FSE (5,6M€), avec la volonté d'aller au-delà des quartiers prioritaires pour soutenir des projets numériques, la création d'entreprise, ou l'économie sociale et solidaire, en parallèle d'un soutien à l'insertion professionnelle. Le choix fait était de financer des projets issus du territoire, au total 200 de projets, en accompagnant les porteurs de projets. Cela est chronophage mais permet aux porteurs de projets de monter en compétence. L'intégralité des crédits a été consommée.

La métropole Nice Côte d'Azur avait une délégation de gestion de crédits FEDER sur 2007-2013 en une subvention globale, comme Marseille, Toulon et Strasbourg. Par la suite ils ont décidé de ne plus gérer de subvention globale, mais de garder le statut d'organisme intermédiaire en maintenant l'usage d'un ITI sur le territoire avec avis d'opportunité sur les projets proposés. Cette baisse d'implication dans la gestion des crédits n'a pas été négative. En 2014-2020, deux quartiers prioritaires étaient ciblés. L'ITI est à 90% au service des projets portés par la ville de Nice ou de la Métropole. Par exemple ils ont financé deux recycleries, alors que sinon ils n'auraient pas été prioritaires pour un financement.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a bénéficié d'un ITI FEDER à hauteur de 37 millions d'euros, adossé au contrat de ville. Il a notamment permis de financer des projets de rénovation thermique, l'inclusion par le numérique, etc. 90% de ces crédits ont été consacrés aux acteurs du territoire (associations, bailleurs, entreprises, communes...). En contrepartie, la Métropole ne peut mobiliser de CPER. La MEL s'est aussi positionnée sur les usages du numérique, avec des fonds FEDER proposés par la Région. La collectivité a changé de positionnement sur la mobilisation des fonds structurels en passant d'une approche géographique à une approche par projet.

Le témoignage des intervenants de la métropole européenne de Lille, métropole de Lyon, métropole Nice Côte d'Azur et Eurométropole de Strasbourg ainsi que celles des participants en ligne à l'instar de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune et de la Communauté d'agglomération de la Rochelle a mis en lumière la diversité des situations des métropoles dans la mise en œuvre de la politique de cohésion (ITI, subvention globale, enveloppe faible de crédit, ou très importante), tout en présentant la même difficulté d'être reconnu par ses compétences et son expérience au niveau régional, national et européen pour son implication dans la mise en œuvre de la politique de cohésion et en tant qu'échelon le plus à même de la mettre en œuvre cette politique européenne suivant le principe de subsidiarité.

Concernant la préparation de la programmation 2021-2027, certaines métropoles ont le sentiment d'être entendues par l'autorité régionale, même si, depuis la fusion des régions, elles peuvent ressentir un certain éloignement de leurs services dans la gestion des projets. On constate une variation dans l'intérêt que les régions accordent aux problèmes urbains. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, 25% du FEDER sera mis sur l'OS5. En région Grand Est, les métropoles (dont Strasbourg) et d'autres territoires devront choisir entre un ITI avec subvention globale, ou répondre aux appels à projets. Par contre, en Auvergne-Rhône-Alpes il n'y aura plus d'ITI, les métropoles et autres collectivités devront répondre à des appels à projets. Où par ailleurs, l'OS5 cible les "territoires urbains fragiles" et non plus les quartiers prioritaires.

À Nice Côte d'Azur, l'ITI sera élargi à tous les quartiers prioritaires de la Métropole (y compris en dehors de la ville-centre). Pour le reste, cette Métropole se retrouve bien, comme la Métropole de Lyon, dans l'OS 2 (pistes cyclables, énergies renouvelables...). En région Hauts de France, l'ITI est maintenu. La MEL a la volonté de ne pas limiter l'ITI aux quartiers prioritaires et de monter en puissance sur l'animation et l'ingénierie du montage de dossiers par les communes. À Strasbourg, il y a le souhait d'élargir vers les centralités secondaires de l'agglomération. En Île-de-France, l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune, fait lui état d'un retour en arrière de la part de l'Autorité de Gestion avec le choix de retirer du dispositif ITI les thématiques soutenues par le FSE pour le recentrer sur les thématiques portées uniquement par le FEDER.

Au final, les métropoles souhaitent toutes élargir leur action au-delà des quartiers prioritaires. Parfois, elles souhaitent aider au développement de projets dans des communes de petite taille, voire rurales. On sort donc ici progressivement du modèle de politique nationale de la ville dont les premiers programmes européens étaient largement teintés. Les enjeux au nom desquels se ferait cet élargissement sont l'inclusion par le numérique (fracture numérique des seniors où qu'ils résident; intérêt de rencontre et travail commun entre collégiens de quartiers défavorisés ou aisés), l'encouragement à l'entrepreneuriat atypique, etc. Concernant le rééquilibrage, la volonté d'agir dans les petites centralités, les communes rurales, etc. s'agit-il de tisser des liens entre rural et urbain ?

Un dernier temps d'échange a porté sur les perspectives d'amélioration des dispositifs de la politique européenne de cohésion. Le cadre contraignant des aides d'Etat, la lourdeur de la gestion et les longs délais, parfois, entre le dépôt du projet et la convention, sont pointés. Par ailleurs, les fonds européens sont synonymes de transversalité et cela doit être intégré dans les organisations publiques métropolitaines. L'hybridation entre services (numérique et sports, culture et insertion...) est très importante pour monter ensuite des projets éligibles.

Certaines métropoles françaises souhaitent également obtenir plus de fonds européens. Dans ce but, certaines mettent en place un comité recettes au niveau de la direction des finances, pour identifier et obtenir financement (européen) le plus opportun par rapport au projet considéré. Les

appels à projets de type UIA sont également une piste suivie de près.

Quant à la question de l'impact de la politique européenne sur la gouvernance métropolitaine, Christophe Demazière a rappelé en conclusion que cet impact est maximum quand trois conditions sont réunies : (i) des niveaux élevés de financement, (ii) des actions menées par une institution métropolitaine formelle et (iii) un recouvrement entre le périmètre géographique de cette collectivité et celui de l'aire métropolitaine fonctionnelle. Or, en France, seul le deuxième point semble acquis.